



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN
- SEANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2016 -

SOMMAIRE

- N° 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 DECEMBRE 2015
- N° 2 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT-RHIN
- N° 3 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE ALSACIENNE DE CHIENS-GUIDES D'AVEUGLE
- N° 4 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DELTA REVIE
- N° 5 – TARIFS POUR LA CUEILLETTE D'ARNICA ET AUTRES PLANTES.....
- N° 6 – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES DE BOIS ET PROGRAMME DES TRAVAUX EN FORET
POUR 2016.....

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

POINT SUR LES TRAVAUX

LISTE DE PRESENCE

M. Francis	ALLONAS	Maire
Mme Eliane	WYSS	1 ^{ère} Adjointe
M. Armand	WEISS	3 ^{ème} Adjoint
M. Richard	LOCATELLI	Conseiller Municipal
Mme Martine	OULBANI	Conseillère Municipale
M. Didier	GRUNENWALD	Conseiller Municipal
M. Lucien	DIERSTEIN	Conseiller Municipal
Mme Marie-Madeleine	LAGROLA	Conseillère Municipale
Mme Nathalie	MANTEZ	Conseillères Municipale
Mme Séverine	BERNARDINO	Conseillère Municipale
Mme Séverine	DREYER	Conseillère Municipale
M. Joël	ARNOLD	Conseiller Municipal

Etaient absents excusés

M. Noël DELETTRE

Etaient absents excusés avec pouvoir de vote

Mme Caroline ZAGALA a donné procuration à M. Francis ALLONAS, Maire

M. Jean-Denis HANS a donné procuration à M. Joël ARNOLD

Assistait également à la séance :

Madame Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services, sur prescription de M. le Maire, en vertu de l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.



L'an deux mil seize, le vingt et un janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Etaient présents : cf. liste de présence.

Madame Marie LAGROLA a été désignée comme secrétaire de la présente séance.

~~~~~

### **N° 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 DECEMBRE 2015 :**

Le compte rendu de la réunion ordinaire du 21 décembre 2015, n'appelant aucune remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

### **N° 2 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT-RHIN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas attribuer de subvention à la Banque Alimentaire du Haut-Rhin, **PRECISE** que la Commune d'Oderen soutient déjà directement l'antenne locale de la conférence Saint-Vincent de Paul par une subvention et par la mise à disposition d'un véhicule communal.

La Commune participe également à la collecte annuelle organisée par la banque alimentaire

### **N° 3 – DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ECOLE ALSACIENNE DE CHIENS-GUIDES D'AVEUGLES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas attribuer de subvention à l'école alsacienne de chiens-guides d'aveugles.

### **N° 4 – DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION DELTA REVIE DU HAUT-RHIN**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 240 € à Delta Revie Haut-Rhin concernant les abonnements au service de téléalarme à Oderen, à raison de 10 € / abonné (24 abonnés), comme les années précédentes.

Le mécanisme Delta Revie alerte le SAMU, qui contacte en cascade (selon un ordre de préférence communiqué au préalable par le porteur du mécanisme) les personnes susceptibles d'intervenir individuellement auprès de la victime d'une chute, ou d'un malaise. L'intervenant sur place prévient alors en cas de nécessité les services de secours. Après l'intervention sur les lieux, un rapport est dressé verbalement au SAMU par l'intervenant.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2016.

#### **N° 5 –TARIFS DE LA CUEILLETTE D’ARNICA ET AUTRES PLANTES**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 14 novembre 2013, portant validation d’une convention précisant les modalités de perception des cotisations pour la cueillette d’arnica et autres plantes médicinales au Markstein,

- **PRECISE** que les prix fixés par délibération du 14 novembre 2013 restent applicables en l’absence de délibération du conseil municipal fixant de nouveaux tarifs, soit :  
1.5 €/kg de plantes entières fraîches et 3 €/kg de fleurs fraîches, ainsi qu’un forfait de 50 € par espèce végétale complémentaire.

#### **N° 6 –ETAT PREVISIONNEL DES COUPES DE BOIS ET PROGRAMME DES TRAVAUX D’EXPLOITATION FORESTIERE POUR 2016**

Monsieur le Maire présente à l’assemblée délibérante l’intégralité de l’Etat Prévisionnel des Coupes (EPC) et du programme des travaux patrimoniaux 2016 pour la forêt communale.

Il indique que la Commission Forêt – Agriculture qui s’est réunie le jeudi 7 janvier 2016, en présence des services de l’Office National des Forêts, a émis un avis favorable aux projets d’EPC et de programme des travaux patrimoniaux proposés par l’O.N.F :

↳ Etat Prévisionnel des Coupes :

|                                          |           |
|------------------------------------------|-----------|
| Volume total de bois à façonner :        | 4 648 m3  |
| Montant TTC des travaux d’exploitation : | 204 466 € |
| Bilan net prévisionnel HT :              | 28 237 €  |

↳ Programme des travaux patrimoniaux (montant prévisionnel) :

Maintenance, sylviculture, infrastructure, touristiques, exploitation, divers, maîtrise d’œuvre (les travaux d’engrillagement ne sont pas retenus par la commission) :  
27 030 € - 15 050 € = 11 980 €

Le Conseil Municipal ;

Vu l’Etat Prévisionnel des Coupes et le programme des travaux patrimoniaux 2016 proposés par l’ONF pour la forêt communale d’Oderen soumise au régime forestier ;

Vu l’avis de la Commission Forêt du 7 janvier 2016 concernant l’EPC et le programme des travaux patrimoniaux 2016 proposés par l’O.N.F. ;

Après en avoir débattu et délibéré, à l’unanimité :

**APPROUVE** l’Etat Prévisionnel des Coupes 2016 dans la forêt communale d’Oderen.

**APPROUVE** le Programme des travaux patrimoniaux 2016, hormis les travaux d’engrillagement ;

**APPROUVE** Monsieur le Maire à signer l’E.P.C. 2016.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le programme des travaux patrimoniaux 2016 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents, conventions, contrats, et actes nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**Lui donne** tous pouvoirs à ces effets.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif Forêt 2016.

**DECIDE** que la Commune d'Oderen demeure néanmoins libre de stopper tout ou partie de l'exécution des coupes et travaux en fonction de la conjoncture et du marché du bois.

### **Questions diverses :**

Travaux en cours :

Aménagement d'un cabinet médical :

Monsieur le Maire informe que les travaux d'aménagement d'un cabinet médical sont en cours d'achèvement. Le médecin ne pourra finalement pas s'y installer avant le 15 février, compte tenu du délai imposé pour le transfert de ses lignes téléphoniques et Internet.

Divers :

- Les guirlandes de Noël ont été enlevées dans le village
- Les lampadaires seront prochainement vérifiés

Eclairage public :

Monsieur Richard LOCATELLI propose qu'en période de fêtes de fin d'année, l'éclairage public fonctionne durant toute la nuit, les soirs des 24 et 31 décembre, tout comme les soirs de représentation théâtrale, ou le 14 juillet. Monsieur le Maire informe que cette mesure a déjà été prise pour les soirées « théâtre » et pour le 14 juillet, il fera le nécessaire afin que l'éclairage public fonctionne aussi les nuits des 24 et 31 décembre.

Déneigement :

En raison des conditions météorologiques actuelles, et notamment le risque de verglas, Monsieur le Maire sollicitera Monsieur Noël DELETTRE, Adjoint aux Travaux, pour la mise en place de bacs à sel.

Monsieur LOCATELLI suggère de mélanger du gravier au sel si possible. La question sera posée également.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 21 h 10

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers Municipaux :